

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE** **- SEANCE DU 14 JANVIER 2010 -**

Etaient présents : M. AMELOT, M. BAUDRY, Mme BEGHAIN, Mme BERDET, Mme BINET, Mme BOISSON-GABARRON, Mme BOYER, Mme BRUGERE, M. BRUN, M. CEREP, Mme CHOUKRI-BOUZIANI, Mme GAILLARD, Mme GOMEZ-VIDAL, Mme GUILHAMON, M. GUILLAUME, M. GRANDJEAT, Mme LEPAGE, M. PRUD'HOMME, M. RABATE, M. REVAUGER, M. SELVA, Mme VELASCO, Mme VIEIRA.

Etaient invités : M. BART

Le Président, Monsieur BRUN, ouvre la séance à 14 H15.

En introduction, le Président informe les membres du Conseil qu'une réunion a eu lieu au CNRS à Paris le 12 janvier dernier, dont l'objet était la position du CNRS vis-à-vis des universités de Sciences humaines et sociales dans l'avenir. Les discussions vont durer un an, suivant le calendrier suivant :

A partir du mois d'avril, le comité du CNRS donnera un avis de pertinence sur les UMR de sciences humaines.

Des arbitrages auront lieu de juin à septembre sur le devenir de ces UMR. Il a été précisé que si ces dernières n'obtiennent pas la note A suite à l'évaluation de l'AERES, elles n'auront plus vocation à être des UMR.

D'octobre à novembre, des négociations, a priori seulement financières, auront lieu entre le CNRS et les universités concernées.

En février-mars 2011, des réunions conclusives se dérouleront.

En avril 2011, les contrats entre le CNRS et les universités concernées seront signés.

La gestion financière des UMR reviendra aux universités, c'est-à-dire que les personnels ayant en charge cette gestion et précédemment rémunérés par le CNRS le seront par les universités, sans contrepartie semble-t-il. Au plus tard, en 2014, toutes les UMR passeront sous gestion financière des universités. Il va donc rester une « poussière » d'UMR SHS.

### **I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CS DU 11 DECEMBRE 2009**

Monsieur BAUDRY demande aux membres du conseil, s'ils ont des observations à faire sur le procès-verbal du dernier Conseil Scientifique.

Madame BOISSON-GABARRON précise qu'elle n'a pas utilisé le terme d'anormal pour la répartition des frais de gestion ANR et souhaite que soit indiqué, à la page 8 : « Madame BOISSON-GABARRON s'interroge sur le fait que les frais de gestion des ANR, soit 4% des subventions attribuées, soient distribués au titre de primes à l'agent comptable et au secrétaire général, alors que les équipes qui gèrent ces ANR ne perçoivent rien. »

***Sans autre demande de modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.***

## **II – PRESENTATION DES DOSSIERS POUR L'APPEL A PROJETS REGION – VOLET RECHERCHE**

Monsieur BAUDRY informe que huit dossiers sont présentés à l'appel à projets région 2010 (Cf. annexe 1). Il précise que ce faible nombre est dû en particulier au peu de temps disponible entre l'annonce des nouvelles thématiques par la Région et la date limite de remise des dossiers sur le site internet de la Région.

Par conséquent, un certain nombre de collègues préfèrent attendre l'année prochaine pour présenter un dossier finalisé.

Il remarque que ce sont les EA ou UMR les plus rodées qui présentent des dossiers : GHYMAC, AUSONIUS, IRAMAT, ADES. Une réunion avait pourtant été organisée dans un amphithéâtre avec des personnalités de la Région, afin de présenter la procédure à nos enseignants-chercheurs. Il souhaite donc mettre en place une meilleure organisation pour le prochain appel à projets de la Région, avec l'organisation d'une réunion dans laquelle les animateurs des thématiques viendraient présenter le contenu de ces dernières, suffisamment tôt dans l'année afin de laisser du temps aux enseignants-chercheurs (EC) pour s'organiser et finaliser leurs projets.

A côté de cette liste de huit dossiers portés par l'université de Bordeaux 3, une liste de sept dossiers portés par d'autres établissements mais intégrant des enseignants-chercheurs de notre établissement est présentée. La question qui est posée est pourquoi des EC de notre établissement présentent des dossiers portés par d'autres établissements, comme par exemple la MSHA.

Monsieur REVAUGER explique que le dossier présenté par des EC de EEE est porté par la MSHA parce qu'il s'agit d'un dossier commun avec des EC de Bordeaux 4. EEE dans le prochain quadriennal relèvera de Bordeaux 4, il leur est apparu évident que la MSHA était la mieux placée pour présenter le dossier qui engage Bx3 et Bx4, compte tenu du devenir de cette UMR.

Pour Monsieur BRUN, cet aspect interuniversitaire est plutôt bien vu par la Région, quel que soit le porteur du projet. Il faut plutôt le voir comme un enrichissement.

Madame BOISSON-GABARRON explique que pour le dossier présenté par son équipe, CEMMC, l'EC porteur du projet relève de l'IUFM de Bordeaux, donc Bordeaux 4, et qu'il leur est apparu évident de présenter ce dossier par l'intermédiaire de la MSHA.

Après les différentes interventions sur ces dossiers, Monsieur BAUDRY souhaite qu'il y ait un vote pour savoir si les membres du Conseil valident les projets proposés à la Région.

***Résultat : Vote à l'unanimité moins une abstention.***

### **III – INFORMATIONS ET DISCUSSIONS SUR LE PROJET MILC – VOLET RECHERCHE**

Pour Monsieur BRUN, la Région ne semble plus aussi enthousiaste à la création d'une grande bibliothèque de langues au sein de la MILC.

Cette dernière apparaît pour la Région comme une grande bibliothèque universitaire bis, ce qui n'était pas prévu dans le projet. Elle envisage plutôt un centre de documentation tourné vers les TIC.

Il semble qu'il y ait eu un malentendu réciproque université – région sur cet aspect-là.

Monsieur BRUN précise qu'une réunion est prévue le lendemain, vendredi 15 janvier, dans laquelle il va être demandé à la Région jusqu'où elle va s'engager dans ce projet.

Pour Monsieur GRANDJEAT, cette évolution récente est un retour à la case départ, car cette grande bibliothèque n'était pas prévue au départ. Il se veut cependant rassurant sur le fait que le projet dans sa globalité n'est pas remis en cause par la Région. Seul est concerné le périmètre du centre de documentation. Il espère que les choses vont se stabiliser lors de cette réunion pour passer à l'étape suivante.

Monsieur REVAUGER est déçu par la décision concernant la bibliothèque et le déménagement des bibliothèques de langues vers la MILC. Il estime que Bordeaux 3 a pris ses désirs pour la réalité. Les utilisateurs n'ont pas la même vision que les « producteurs » (les linguistes). Il a déjà participé à de tels projets à Grenoble et Aix en Provence, et cela a évolué de la même façon qu'à Bordeaux, c'est-à-dire qu'il voit que la Région veut un centre où on enseigne les langues. Il est très sceptique quant à leur participation à l'inter-culturalité. La Région veut quelque chose de plus pragmatique.

Monsieur BAUDRY estime que l'aspect recherche de la MILC ne doit pas être dévalué. Des discussions sont tenues en ce sens avec la Région.

Monsieur GRANDJEAT précise qu'il s'agit aussi de valorisation de la recherche sur certains aspects. Certains événements, comme la venue récente de Monsieur VARGAS LLOSA ou l'organisation de colloques avec des personnalités extérieures, peuvent trouver une vitrine à la MILC. On peut aussi y envisager une certaine vulgarisation de la recherche.

Madame LEPAGE se demande quel est alors le périmètre de la valorisation au sein de la MILC ? Il s'agit de vulgarisation ?

Monsieur BRUN rappelle que depuis 2006, la Région ne veut traiter qu'avec l'université de Bordeaux. Les projets doivent donc être portés par plusieurs universités pour être financés. La MILC ne va pas servir qu'à former aux langues. La dimension civilisation n'est pas négligeable, notamment vis-à-vis des entreprises privées qui souhaitent former leur personnel aux coutumes étrangères de certains pays par exemple.

Madame LEPAGE demande alors qui va assurer ces « cours » ou « interventions » ? Il va y avoir un problème de personnels enseignants.

Monsieur BAUDRY insiste sur le fait que la MILC est un lieu d'échanges, de convergences avec des publics divers et de façon large la société civile.

Monsieur REVAUGER estime qu'il faut mettre le paquet sur la didactique des langues pour l'aspect recherche. Il faut chercher où est la demande afin de trouver des partenaires qui souhaitent s'investir dans ce projet. En fait, quels services la MILC va-t-elle rendre ? La MILC est un lieu spécifique.

Madame BOISSON-GABARRON se réjouit que l'idée d'une grande bibliothèque universitaire au sein de la MILC ait été refusée par la Région. Une véritable réflexion va pouvoir être menée dans le cadre de la réforme interne et la place des bibliothèques de proximité.

Madame BINET se demande quelle est la place de la MILC au sein du pôle arts et cultures ?

Pour Monsieur BRUN, cette question est d'actualité car la Région souhaite un auditorium qui serait le centre d'animation culturelle de tout le campus TPG (Talence Pessac Gradignan) avec du personnel de la Région pour le gérer et dont la taille pourrait varier entre 1000 et 3000 places.

Il ne faut pas oublier que la Région ne réfléchit plus qu'à travers le PRES. Monsieur BRUN rappelle que le SHS ne sont pas mises en avant dans les discours officiels de la Région.

Les conseillers seront tenus informés de la tenue de la réunion prévue le 15 janvier à la Région.

#### **IV - INFORMATIONS SUR LES FRAIS DE GESTION DE L'ANR**

Monsieur BRUN informe qu'il existe un certain nombre de textes relatifs à l'utilisation de ces frais de gestion et à leur affectation, mais tous plus ou moins flous. Il en ressort que le Président de l'université peut faire ce qu'il veut en matière de frais de gestion des ANR : les 4% peuvent être reversés à toute personne qui s'occupe de la gestion de la recherche au sein de l'établissement.

Depuis deux ans, les 4% sont reversés à l'agent comptable et au secrétaire général de l'établissement. Auparavant, des négociations avaient été menées afin de répartir cette somme entre plusieurs personnes mais cela n'avait pas abouti.

Monsieur RAMBAUD rappelle que deux textes régissent la distribution de primes de recherche : le décret n°89100 du 17 novembre 1980 et le décret 86678 du 13 juin 1985. L'article 3 du décret de 1985 précise que le versement d'une prime recherche est incompatible avec la prime de participation à la recherche (celle perçue par les personnels Recherche et Formation). Il reconnaît qu'il dispose de peu d'informations sur ce dossier.

Madame BOISSON-GABARRON explique que les gestionnaires de projets ANR sont tout à fait au courant puisqu'ils versent les 4% des montants des ANR à un CR prime et qu'il était logique de se demander à qui étaient versées ces primes.

Monsieur RAMBAUD précise que les bénéficiaires de ces primes recherche peuvent donc être ceux qui participent à la gestion directe des ANR (1<sup>ère</sup> catégorie) et ceux qui participent au-delà de leur service statutaire à cette gestion (2<sup>ème</sup> catégorie). Le montant des crédits ANR en 2009 s'élève à 256 945 euros et par conséquent les frais de gestion s'élèvent à 10977 euros, répartis entre deux personnes.

Monsieur GRANDJEAT sait qu'en 2006 une prime avait été répartie entre le personnel du service de la recherche et de l'agence comptable, y compris les personnels contractuels. Cela n'a pas été renouvelé.

Monsieur RAMBAUD rappelle qu'en son article 1, le décret de 1985 précise qu'il s'agit de personnels permanents et qu'à ce titre, les contractuels devraient être exclus de cette répartition.

Madame BOISSON-GABARRON rappelle que les ANR n'existent que depuis 4 ans alors que ces deux textes sont beaucoup plus anciens.

Monsieur RAMBAUD précise qu'en 2006 la somme à distribuer était très importante et avait donc donné lieu à une distribution plus large.

Monsieur BRUN s'est renseigné sur le forum des présidents d'université sur cette répartition. Aucun texte ne dit vraiment qui y a droit sauf à rappeler que c'est le Président de l'université qui décide. Tout se fait dans les universités, d'après les réponses obtenues. Il souhaite cependant que les discussions très âpres qui ont eu lieu dans le cadre des CTP sur la répartition des reliquats n'aient pas lieu pour la répartition des frais de gestion.

Monsieur GRANDJEAT demande s'il existe un obstacle à ce que cette somme soit reversée aux équipes de recherche qui ont du personnel et au service de la recherche dont le personnel gère les EA ?

Monsieur BRUN va vérifier ce qu'il est possible de faire dans l'avenir et précise que les dossiers ANR ne sont pas gérés par le service de la recherche mais directement par les équipes porteuses des projets.

## **V - QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Dates des CS :**

Madame BRUGERE souhaite connaître les dates des CS très à l'avance pour pouvoir mieux s'organiser et éventuellement fixer le même jour dans la semaine.

Monsieur RABATE souhaite au contraire que les dates fluctuent, qu'il y ait une certaine souplesse, tout en évitant le mercredi qui posait des problèmes à beaucoup de conseillers.

Monsieur BRUN rappelle qu'il est très difficile de fixer les dates des CS très à l'avance, en raison des nombreuses contraintes externes auxquelles l'établissement est soumis.

### **➤ Notion de producteurs :**

Monsieur BAUDRY souhaite évoquer avec les conseillers la notion de producteurs utilisée dorénavant par l'AERES et le Ministère et qui constitue un des critères pour calculer la DGF des universités. Pour notre établissement, ce chiffre s'élève à 302 EC producteurs sur un total de 426.

Après vérification faite, à partir de la relecture des fiches d'activité fournies par les EC lors de l'évaluation de l'AERES, ce chiffre s'élèverait à 322.

Monsieur BAUDRY rappelle que la définition de producteur correspond à 2 publications en 4 ans (livre, chapitre de livre ou article paru dans une revue à comité de lecture (RACL)). Par conséquent, la participation à des colloques et aux actes de colloques ne sont pas pris en compte.

Monsieur GRANDJEAT en conclut que les publications issues de colloques doivent apparaître comme un ouvrage ou chapitre d'ouvrage collectif ou être publiées dans les RACL pour être comptabilisés.

Monsieur RABATE informe que les critères fixés au sein de la 9<sup>ème</sup> section ne sont pas monstrueux et constituent même le minimum à demander. Il faut que nous reconnaissons qu'un certain nombre de nos collègues EC font très peu de choses en matière de recherche. Il y a environ un tiers de nos collègues qui ne répondent pas aux critères, nous devons nous poser des questions.

Pour Monsieur GRANDJEAT, les directeurs au sein de leur équipe doivent demander à leurs EC de faire figurer les actes de colloque comme ouvrages.

Monsieur BRUN insiste sur le fait que ces critères mis en place vont nous être imposés et que l'établissement verra sa DGF évoluer en fonction de ce critère, l'autre critère étant le nombre d'étudiants présents aux examens. Notre rôle est donc d'informer les EC sur le fait qu'il est urgent et plus important de placer leurs écrits dans les RACL que de participer à des colloques, même si cela ne nous plaît pas.

Monsieur CEREPi fait remarquer que, lors de l'évaluation de son équipe par l'AERES, le président du comité lui a donné le nombre de non-produisants et lui a indiqué que le financement de son équipe serait calculé en en tenant compte.

Pour Madame BRUGERE, il ne faudrait pas arriver à une discrimination des non-produisants, il faut les aider à publier, éviter l'individualisme forcené vers lequel cela peut nous amener.

Monsieur RABATE, en accord avec ce qui vient d'être dit, demande à ce que l'on mène une réflexion en interne et estime qu'une restructuration est nécessaire pour éviter le « tout colloque » vers lequel l'établissement est allé.

Monsieur BRUN précise que la DGF dépend de ce nombre de produisants et que cela peut donc nuire à l'équipe d'accueil et à l'établissement. Il est donc nécessaire d'avoir une pédagogie active. Il a commencé par refuser un nombre important de cumuls d'heures complémentaires demandés par les EC.

Comment et quand produisent les EC qui font trop d'heures complémentaires ? Le CA a déjà voté l'autorisation de faire 104 heures complémentaires, ce qui est déjà beaucoup. Il a donc refusé toutes les demandes qui allaient au-delà. Les directeurs auront à charge de susciter la production. Un débat important devra avoir lieu après le retour des évaluations de l'AERES.

Mme CHOUKRY-BOUZIANI se demande dans quelle mesure les personnels recherche et formation des EA, qui ont des connaissances notamment sur la bibliographie, ne pourraient pas être mis à contribution pour aider les EC non-produisants ?

Monsieur BAUDRY précise que plus de 30 fiches d'activités n'ont pas été fournies dans les dossiers soumis à l'AERES et envoyés au Ministère.

Madame BOISSON-GABARRON insiste sur l'idée d'aider les non-produisants à publier, car il faut souvent faire partie de réseaux pour accéder à certaines revues.

➤ **Fiche de procédure pour les reports de crédits dans le cadre de contrats de recherche (Cf. annexe 2) :**

Madame LENOIR propose une fiche de procédure pour les demandes de crédits rattachés à des projets de recherche arrivés à terme. En effet, normalement, les crédits ne sont pas reportés pour des contrats de recherche dont le terme est fixé conventionnellement. Elle souhaite mettre en place cette procédure et communiquer auprès des directeurs des équipes de recherche afin qu'ils sachent ce qu'ils peuvent demander ou pas en report. Cette fiche serait ensuite validée par le VP CS, responsable à la fois politique et scientifique.

Madame GOMEZ-VIDAL demande si cette nouvelle procédure concernera les reports de crédits de 2009 sur 2010 ? Il y a beaucoup de demandes de report de crédits cette année, car de nombreuses actions n'ont pas pu être menées en raison du blocage de l'université.

Madame LENOIR précise que la DBM de report a lieu en juin 2010. Il ne faut pas confondre ces demandes de report avec les demandes d'avances sur reports qui concernent les projets non terminés.

Monsieur RAMBAUD rappelle que le principe est que le report de crédits n'est pas automatique.

Monsieur BRUN explique qu'il y a quelques semaines les membres du CS ont voté la répartition des sommes non dépensées, issues de la recherche. Donc toute demande de report de crédits non justifiée sera refusée et le montant remontera à la Présidence, comme auparavant.

Madame LENOIR rappelle que le passage aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies) se fera au plus tard en 2012. Nous devons mettre en place des plans pluriannuels de formation. Cette procédure est une première étape.

Monsieur RABATE estime qu'il est nécessaire d'organiser une réunion avec les directeurs des équipes de recherche pour leur expliquer cette procédure. Il rappelle que sur le plan quadriennal 2007/2010, le ministère a donné la DGF qu'en septembre 2007 et que ce décalage persiste encore.

Madame LENOIR insiste sur le fait que cette procédure ne concerne pas le CQR mais les autres financements extérieurs comme la Région, le FEDER, etc.

Monsieur CEREPI explique que 95% des conventions signées avec des organismes extérieurs subissent un décalage de presque un an entre la signature et la réception des crédits.

Madame LENOIR rappelle qu'il est donc nécessaire à ce moment-là de signer un avenant pour prolonger la durée de la convention et ne pas gêner l'équipe de recherche.

Monsieur BRUN estime que des discussions et explications sont à prévoir entre les services financiers et les directeurs des équipes.

➤ **Demande de modification d'un profil de poste d'EC par la directrice de l'IUT :**

Monsieur BRUN explique la situation et le fait que la fiche fournie par l'IUT en septembre 2009 ne correspond pas au profil demandé dans la base de données du Ministère. Il précise que le poste est ouvert en 18<sup>ème</sup> section mais l'IUT demande des modifications substantielles trois mois plus tard.

Monsieur RAMBAUD est surpris par cette demande. Il précise que l'ouverture du site pour consultation par les EC intéressés se fera le 25 février prochain. Nous sommes donc dans les délais pour modifier cette fiche sans pour cela porter préjudice à qui que ce soit. Cette année, chaque directeur d'UFR et d'équipe de recherche a été invité à venir relire la saisie des fiches de postes avant l'ouverture du site.

Monsieur BRUN demande à ce que les conseillers s'expriment sur cette demande de modification.

***Résultat : vote à l'unanimité moins une abstention.***

La séance est levée à 16 H 00.

Le Président,

Patrice BRUN